



**Académie des Maîtres de Danse de France**



**Siège Social: 22, rue Victor-Hugo,  
93100 MONTREUIL  
tél. : + 33 (0)1 48 59 21 24 – Fax : + 33 (0)1 48 59 00 17  
www.amdf.asso.fr courriel : barsi.rene@sfr.fr**



**C.F.C.D.A.  
AMDF/Amateur league  
REGLEMENT TECHNIQUE**

**REGISSANT**

**LES CHAMPIONNATS, LES COMPETITIONS ET GRANDS PRIX**

**OFFICIELS DE L'AMDF/AMATEUR LEAGUE  
WDC**

**DE DANSES LATINES, STANDARD, DIX DANSES**

**juin 2012**

**LES SIGLES C.F.C.D.A. C.F.P.D./A.M.D.F. (AL) W.D.C. DEVRONT FIGURER  
SUR TOUS LES DOCUMENTS : PUBLICITE, PROGRAMMES, AFFICHES, ETC ...  
LORS DES COMPETITIONS AMATEUR ORGANISEES SOUS LEUR CONTROLE  
(CHAMPIONNAT/GRAND PRIX DE FRANCE, ETC.)**

Le bureau de l'AMDF crée une section dénommée (AMDF Amateur League) au sein du C.F.C.D.A. elle aura son propre fonctionnement et son Comité Directeur de 4 membres qui sera nommé par le bureau de l'A.M.D.F. et qui comprendra : un Président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un Directeur Technique, un représentant de l'A.M.D.F. élu à la (W.D.C. Amateur League) et un membre de droit le (a) président (e) du CFCDA

– Pour être admis à l'A.M.D.F Amateur League (W.D.C.).

–Les couples doivent être licenciés et à jour de leur licence du CFCDA de l'année en cours des Catégories Débutants aux Internationaux. **POUR PARTICIPER AUX TROPHEE DE France CFCDA/AMDF (al)**

- Le Comité Directeur de la (l'A.M.D.F./AL) se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire et à chaque fois Que son Président le convoque. Il assure le suivi et la mise en forme des motions votées par le Bureau de l'A.M.D.F. Il se saisit et commence le traitement des nouveaux sujets qui seront soumis par le Bureau de l'A.M.D.F.

- Les frais de fonctionnement de (l'A.M.D.F./AL) Signés du Président de (l'A.M.D.F./AL.) sont Adressés pour paiement ou remboursement, au Trésorier du C.F.C.D.A. Qui les fait approuver Par le bureau de l'A.M.D.F.

- L'A.M.D.F.A.L devra se conformer à l'ART 11 du RI de l'A.M.D.F.

- Pour être juge à (l'A.M.D.F./A.L.) il faut être Juges A ou B.

- Les Organismes doivent être en conformité avec le Cahier des Charges et R T de (l'A.M.D.F.Amateur League.)

### **Article 1 : Licence de compétiteur**

Tout compétiteur AMATEURS doit être en possession de la licence C.F.C.D.A. (A.M.D.F/ A.L.) en Référence : ART : 11 RT (C.F.C.D.A.) ART : 02 RI (C.F.C.D.A.)

Le montant de la licence est valable une saison, et révisable chaque année au 1er Août.

### **Article 2 : Contrôle**

Tout compétiteur (A.M.D.F/A.L.) Participant à une épreuve organisée sur le territoire français, en dehors du contrôle de (A.M.D.F/ A.L et C.F.C.D.A.) devra obtenir une autorisation du Président de (l'A.M.D.F/ A.L.)

### **Article 3 : Couples comprenant un membre Etranger**

Les couples comportant un membre Etranger sont admis à participer aux Championnats / Grands Prix de France (l'A.M.D.F. A.L.)Et à représenter la France Dans la mesure où ils ne participent pas, la même année, au championnat national fermé d'un autre pays.

### **Article 4 : Couples étrangers dansant en France**

Tout couple composé de deux personnes de nationalité non française (résidant ou non en France) pourra participer à toutes les compétitions organisées en France (sauf les Championnats / Grand Prix de France (A.M.D.F. A L) si les deux membres sont licenciés : (A.M.D.F. A.L.)

En aucun cas, ils ne pourront représenter la France à l'Etranger, quel que soit leur statut.

## **II - JUGES PROFESSIONNELS : (référence : RI A.M.D.F.)**

### **Article 5 : Conditions**

Pour être juge de compétitions. (A.M.D.F. A.L.) Il faut :

- être à jour de sa cotisation A.M.D.F. pour l'année en cours,
- être à jour de sa licence de juge pour l'année en cours (A.M.D.F./W.D.C.)

### **Article 6 : Classification des Juges**

Les juges seront choisis dans la liste des juges A et B (A.M.D.F.)

Avec une majorité de juges A, choisis dans la dernière liste du dernier bulletin AMDF

## **III - CHAMPIONNAT / GRAND PRIX DE FRANCE ET FRENCH OPEN.GRANDPRIX : (A.M.D.F.amateur League).C.F.C.D.A.**

### **A – ORGANISATION**

#### **Article 7 : Conditions**

Un Championnat / Grand Prix de France est organisé chaque année en Danses Latines. Standard. Dix Danses.

il faut un minimum de 2 couples inscrits pour que se tienne un Championnat / Grand Prix de France (A.M.D.F. A.L.)

#### **Article 8 : Autorisation - Redevance**

Toute organisation de Championnat / Grand Prix de France ou French Open/ Grand Prix / Compétitions est soumise à déclaration et à autorisation préalable demandée à (l'A.M.D.F. A.L.) selon cahier des charges à demander puis à retourner dûment complété au président de (l'A.M.D.F. A.L.)

La demande doit être formulée 6 mois à l'avance et accompagnée du droit d'enregistrement.

**a)-Demande d'organisations.** 3 mois avant la date prévue, le centre de danse organisateur adresse au Pt de (l'A.M.D.F. A.L.) un imprimé de demande d'organisation indiquant la date, le lieu, les épreuves prévues, ainsi que les noms du Directeur Technique A.M.D.F., des juges et du Président du jury et du Scrutateur Officiel A.M.D.F. Cette demande d'organisation doit être accompagnée du paiement du droit d'organisation. Toute demande d'organisation faite pour une date où est déjà prévue l'organisation d'un Grand Prix/ Championnat / Trophée de France latines, standard ou 10 danses sera systématiquement refusée.

**b)Dossards.** Seuls les dossards de l'AMDF sont autorisés lors des compétitions de (l'A.M.D.F. A.L.), Les professeurs voulant utiliser d'autres dossards (publicitaires, sponsors, etc.) devront faire une demande d'autorisation au CD (A.M.D.F. A.L.)

#### **Article 9 : Attribution de l'organisation d'un Championnat / Grand Prix de France ou French Open/Grand Prix : A.M.D.F. A.L.**

En début de saison (Septembre), le Comité Directeur (A.M.D.F/ A.L.) Examine les différentes demandes d'organisation des Championnat / Grand Prix de France et du French Open/Grand Prix (A.M.D.F./A.L.) Il choisit, parmi les propositions reçues, celle dont la date, le lieu et les autres détails sont les plus propices à un bon déroulement du Championnat / Grand Prix de France (la salle doit comporter une piste parquetée d'au moins 180 m2). Tout organisateur peut demander l'attribution d'un Grand Prix de France (A.M.D.F./A.L.) dans le cas où aucun organisateur ne se serait manifesté. Les Championnats/ Grands Prix de France (A.M.D.F./A.L.) pourront être organisés conjointement selon les règles de (l'A.M.D.F. A.L.) avec les trophées de France C.F.C.D.A.

## **B - REGLEMENT TECHNIQUE**

### **Article 10: Inscription des couples**

Le Président de (l'A.M.D.F. A.L.) fait connaître aux couples de compétiteurs, par courrier, les dates qui ont été retenues pour l'organisation des Championnats / Grands Prix de France. L'inscription des couples se fait auprès du Président de (l'A.M.D.F. /A.L.) et doit parvenir avant la date limite d'inscription fixée par le Comité Directeur, le cachet de la poste faisant foi. Pour être effective, cette inscription doit être accompagnée d'un chèque de prise de dossard. En cas de non-participation d'un couple, le cheque de prise de dossard reste acquis à (l'A.M.D.F. /A.L.) ; Elle ne peut être remboursée que sur décision du Comité Directeur de (l'A.M.D.F./A.L.) le couple devra impérativement être inscrit aux compétitions par l'intermédiaire de son centre de danse avec le tampon et la signature de celui-ci. L'organisateur d'une compétition (A.M.D.F. A.L.) est responsable du présent article. Les couples compétiteurs amateurs participants aux compétitions en France AMDF (AL) / Ne peuvent avoir une ou un partenaire différent dans chaque Disciplines latines ou standard auxquelles ils participent. Ils doivent danser avec la ou le même partenaire quelle que soit la discipline auxquelles ils participent

### **Article 11 : Désignation des juges :**

#### **CHAMPIONNAT/ GRAND PRIX DE FRANCE (A.M.D.F/ A.L.)**

La désignation des juges se fait en conformité, du Règlement Intérieur AMDF et est proposée au Comité Directeur (A.M.D.F./AL.) par le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. Les juges doivent être renouvelés tous les ans, pour chaque discipline ; un juge ne pourra donc officier deux années consécutives dans la même discipline. Les juges français sont choisis dans la liste des juges A et B agréés par (A.M.D.F/ A.L.) Avec une majorité de juges A. Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A et/ou un Directeur Technique, de nationalité française.

#### **FRENCH OPEN :( A.M.D.F. A.L.)**

Pour les French Open, le jury se compose d'un minimum de 9 juges français et étrangers choisi dans la liste des juges A et B agréés par l'AMDF Avec une majorité de juges A. Ils officient dans la proportion de 5juges français 4 juges étrangers, 6 juges français 5 juges étrangers etc. Ils peuvent officier tous les ans à la demande de l'organisateur commercial. Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A et/ ou un Directeur Technique, de nationalité française.

### **Article 11 bis : Frais de Juges**

Les frais de juges sont à la charge de l'organisateur commercial du Championnat / Grand Prix de France / French Open et sont remboursés sur la base minimum fixée par le Règlement Intérieur de l'AMDF.

### **Article 12 : Organisation Technique**

Seule l'organisation commerciale des Grand Prix de France / Championnat / French Open (A.M.D.F./A.L.) sera sous la responsabilité du candidat organisateur, l'organisation technique . restant sous la responsabilité de (l'A.M.D.F. A.L.)

**Direction Technique** : le Directeur Technique du Grand Prix/Trophée/French Open est le Secrétaire Général de l'A.M.D.F. ou le Président de (l'A.M.D.F. A.L.)

**Pour les compétitions agréées A.M.D.F.A.L.** les directeurs techniques sont à choisir dans la liste des directeurs technique professionnels publiés dans le dernier bulletin officiel de l'A.M.D.F.

**Juges et Scrutateurs** : le Directeur Technique du Trophée de France propose au Comité Directeur de (l'A.M.D.F./A.L.) la liste des juges (un juge peut être proposé par l'organisateur commercial) et les scrutateurs choisis dans la liste publiée dans le dernier bulletin de l' A.M.D.F. dont l'organisateur commercial doit prendre en charge les frais de déplacement, de séjour et de repas, ainsi que le versement d'une indemnité forfaitaire conforme au barème diffusé annuellement sur le bulletin A.M.D.F.(selon cahier des charges)

### **Article 12 bis : Organisation de la soirée**

L'organisateur commercial devra faire connaître, les renseignements suivants :

- a) Date - Lieu - Organisateur Commercial,
- b) Liste des responsables :
  - Commission Technique : - Directeur Technique,
  - Secrétaire du Directeur Technique,
  - Scrutateur principal,
  - Scrutateur adjoint,
  - Juges,
  - Président du Jury.
- c) Prix d'entrée pour le public.
- d) Horaires d'ouverture des portes et de remise des dossards.  
Les horaires des différents passages devront être affichés dans les vestiaires.
- e) Renseignements divers sur la ville : plan et moyen d'accès, hôtels, restaurants, etc. ...

### **Article 13 : Classes d'âge**

**GRAND PRIX/CHAMPIONNAT/FRENCH OPEN DE FRANCE.**

**Standard et Latines et 10D. (A.M.D.F. A.L.)**

**Grand Prix de France AMDF/AL (amateur league) Standard et Latines et 10D**

#### **Ouvert aux catégories :**

Moins de 10 ans : Juvénile 1  
Moins de 12 ans : Juvénile 2  
Moins de 14 ans : Junior 1  
Moins de 16 ans : Junior 2  
Moins de 19 ans : Youth 1  
Moins de 21 ans : Youth 2  
19 ans et + : Adulte  
30 ans et + : Senior 1  
40 ans et + : Senior 2  
50 ans et + : Senior 3  
60 ans et + : Senior 4

**Les deux partenaires doivent avoir « moins de » ou « plus de » le jour de la compétition.**

**En fonction du résultat au Trophée de France Latines, Standard et 10 Danses, le couple 1er des classes d'âge : 19 ans et plus, 30 ans et plus, 50 ans et plus, ne pourra plus participer au Trophée de France CFCDA. Tout organisateur peut demander l'attribution d'un Grand Prix de France AMDF/AL. Dans le cas où aucun organisateur ne se serait manifesté, le Grand Prix de France AMDF/AL aura lieu conjointement avec les Trophées de France Amateurs CFCDA.**

### **Article 13bis - Composition du couple**

**Dans les classes d'âge « moins de 12 ans » et « moins de 14 ans », les couples peuvent être constitués de deux partenaires de sexe féminin uniquement dans les catégories débutant (Bronze), espoir (Argent) et aspirant (Or).**

### **Article 14 : Droit d'inscription**

Lors de leur inscription à une chaque Compétition, les couples acquitteront un droit d'inscription pour deux compétitions qui leur confèrera un droit d'accès à la salle pour toute la journée de la manifestation. Ce droit ne devra pas être inférieur à la moitié du prix d'entrée minimum « spectateur ».

### **Article 15 : Résultats**

Sur demande de l'organisateur commercial, les notes peuvent être levées après chaque danse ou après toutes les danses de chaque discipline du Championnat / Grand Prix/French Open

### **Article 16: Récompenses**

Les épreuves opens des Compétitions (A.M.D.F. A.L.) doivent comporter des remises de prix en numéraires (chèque ou espèces) pour au moins les trois premiers couples.

Un diplôme (A.M.D.F. A. L./C.F.C.D.A.) est remis à chaque finaliste.

Les frais de récompenses sont à la charge de l'organisateur commercial.

Une coupe ou un trophée est obligatoirement remis au couple vainqueur.

Les prix en espèces sont calculés sur la base du tarif horaire du SMIC en vigueur et sont au minimum. **Pour les finalistes, de :**

- 1er couple      Prix équivalent à 20 fois le tarif horaire,
- 2ème couple    Prix équivalent à 15 fois le tarif horaire,
- 3ème couple    Prix équivalent à 10 fois le tarif horaire,
- 4è, 5è et 6è si 7è et 8è en finale, les prix sont du ressort de l'organisateur commercial.
- 

### **Article 17 : Ordre des danses**

- Danses Latines :      Cha-Cha, Samba, Rumba, Paso-doble, Jive,
- Danses Standard:      Valse lente, Tango, Valse Viennoise, Slow Fox, Quick Step,
- Dix Danses :          La demi-finale et la finale de danses Standard,  
puis la demi-Finale et la finale de danses Latines

### **Article 18 : Tempi -Durée**

La cadence de chaque danse est conforme aux règlements W.D.C.

|                 |    |            |    |
|-----------------|----|------------|----|
| Valse Anglaise  | 28 | Cha-Cha    | 30 |
| Tango           | 32 | Samba      | 48 |
| Valse Viennoise | 60 | Rumba      | 22 |
| Slow Fox        | 28 | Paso-Doble | 56 |
| Quick Step      | 50 | Jive       | 42 |

Pour toutes les danses, sauf la Valse Viennoise et le Jive, la durée doit être comprise entre une minute trente secondes et deux minutes; pour la Valse Viennoise et le Jive, la durée est d'une minute trente secondes.

### **Article 19 : Tenue**

La tenue vestimentaire est celle imposée par le règlement. League amateur W.D.C./C.F.P.D./A.M.D.F/ A.L.

### **Article 20 : Jugement**

Application du règlement (League Amateur/ W.D.C. / C.F.P.D. /A.M.D.F./A.L.)

### **Article 21 : Compétitions Open A.M.D.F/A.L.**

Tous les couples Français Des catégories Débutants aux Internationaux peuvent participer aux compétitions Open (A.M.D.F. /A.L.) organisée en France (Sous réserve de ne pas appartenir à une fédération de danse reconnue jeunesse et sport) Les organisateurs de Trophées / Compétitions Amateurs peuvent postuler à l'attribution d'épreuves internationales dénommées « COMPETITION OPEN A.M.D.F. A.L. » sous l'égide de (A.M.D.F. A.L.) Les « COMPETITIONS OPEN A.M.D.F. A.L. » doivent être ouverts à tous les pays. Ils donnent lieu au paiement d'un droit d'organisation au profit de l'A.M.D.F. / C.F.P.D. et du W.D.C. Au cours des «COMPETITIONS OPEN AMDF/AL », les règlements de l'Amateur League.WDC.doivent.être.appliqués.strictelement. La demande d'organisation doit être adressée au Président de (l'A.M.D.F. A.L.) Qui transmettra a (l'A.M.D.F. / C.F.P.D.)

### **Article :21bis.Invitation.des.couples.Français :(16ans.et+35et+LAT&ST)**

Pour toute organisation (A.M.D.F/ A.L.) les deux premiers couples vainqueurs des Grands Prix de France (A.M.D.F/ A.L.) seront pris en charge aux mêmes conditions que l'invitation des couples étrangers.

### **Article.22 : Publicité**

Les sigles du C.F.C.D.A. / F.F.C.D. / C.F.P.D. / A.M.D.F. /A.L. devront figurer sur tout document, publicité, programmes, affiches, etc.... lors des compétitions organisées sous l'égide de (l'A.M.D.F./ A.L. / C.F.C.D.A.) et chaque programme devra obligatoirement comporter un encart sur le C.F.C.D.A. / F.F.C.D. / A.M.D.F./A.L. Aucune photo de couples participants à la compétition n'est permise sur la première et la dernière page des programmes et affiches publicitaires.

## **CAHIER DES CHARGES**

### **1) demande d'organisation internationale.**

Toute organisation de compétition (A.M.D.F.A.L.) W.D.C. (AL) est soumise à déclaration et autorisation préalable du Président de (l'A.M.D.F. A.L.) W.D.C. (AL) et du Président du (C.F.P.D.) selon le formulaire à remplir et à retourner au président de (l'A.M.D.F. A.L.) accompagné des droits d'organisation.

### **2) Les compétitions**

Les compétitions (A.M.D.F. A.L.) font l'objet d'une classification en fonction de laquelle est fixé le montant des droits.

- |                                   |                            |       |
|-----------------------------------|----------------------------|-------|
| a) Compétition sous l'égide du    | A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL) | 175€  |
| b) Competition international      | A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL) | 250€  |
| c) Competition world cup          | A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL) | 1600€ |
| d) Competition world championship | A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL) | 2000€ |

Le chèque à l'ordre de l'AMDF devra être joint à la demande d'organisation.

### **3) Les juges**

Les juges français devront être en majorités classés A (licenciés A.M.D.F. / L.N.D.P. / W.D.C.) et B (licenciés A.M.D.F. / W.D.C.) Les juges étrangers devront être licenciés W.D.C.

#### **Compétition reconnue : A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)**

3 juges étrangers minimum et 4 juges Français minimum.

#### **Compétition internationale) : A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)**

3 juges étrangers minimum et 4 juges Français minimum.

#### **Competition world cup : A.M.D.F. AL. / W.D.C. (AL)**

4 juges étrangers minimum et 3 juges Français minimum.

**Compétition reconnue & internationale):( A.M.D.F. A.L.)**

Pour les Compétitions reconnues & internationales) French Open, le jury se compose d'un minimum de 9 juges français et étrangers choisis dans la liste des juges A et B agréés par l'AMDF Avec une majorité de juges A. Ils officient dans la proportion de 5 juges français 4 juges étrangers, 6 juges français 5 juges étrangers etc. Ils peuvent officier tous les ans à la demande de l'organisateur commercial. Le Président du Jury doit obligatoirement être un juge A et/ ou un Directeur Technique, de nationalité française.

**4) Le scrutateur principal**

Il devra être licencié A.M.D.F. / W.D.C. à jour de cotisation et inscrit sur la dernière liste des scrutateurs A.M.D.F.

**5) Le directeur technique**

Il devra être licencié A.M.D.F. / L.N.D.P. / W.D.C. à jour de cotisation et inscrit sur la dernière liste des directeurs techniques professionnels A.M.D.F. / L.N.D.P.

**PRESIDENT  
SECRETAIRE  
DIRECTEUR TECHNIQUE  
RESPONSABLE INTERNATIONAL**

**FRANCOIS VISELE  
MONIQUE CHALIES  
RENE BARSİ  
JOSETTE GERARD**